



FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

FÉVRIER 2020



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION





LE FEAMP qu'est ce que c'est ?

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

Pour la période 2014-2020, la France bénéficie d'une enveloppe globale de 588 millions d'euros de crédits du FEAMP.

Ce budget permet d'intervenir sur différentes priorités :

- > encourager une pêche durable, innovante et compétitive ;
- > encourager une aquaculture durable, innovante et compétitive ;
- > encourager la mise en œuvre de la politique commune de la pêche ;
- > améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale ;
- > encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- > encourager la mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

En France, le programme opérationnel FEAMP est géré par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère en charge de l'agriculture. La gestion d'une partie des mesures du FEAMP est confiée aux conseils régionaux littoraux.

Deux grands objectifs communautaires

... Favoriser la mise en œuvre de la politique commune des pêches

Le FEAMP est l'outil financier qui permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique commune des pêches. La PCP est l'une des 6 compétences exclusives de l'Union européenne. Elle a permis depuis les réformes entamées dans les années 2000 de définir une série de règles destinées notamment à gérer la flotte de pêche européenne et à préserver les stocks de poissons.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces règles, l'Union européenne attribue des subventions via le FEAMP qui permettent notamment :

- > d'accompagner les professionnels du secteur (pêcheurs, organisation de pêcheurs notamment) pour adapter la flotte de pêche et exploiter de façon plus durable la ressource halieutique tout en permettant des retombées économiques positives. Le fonds finance ainsi par exemple **la modernisation des navires** et l'acquisition par les pêcheurs **d'engins de pêche plus sélectifs**. Il accompagne aussi l'ensemble des acteurs de la filière pour garantir une **meilleure commercialisation** et traçabilité des produits et soutient également le développement de **l'aquaculture durable**, cette dernière étant appelée à répondre à la demande croissante de produits de la mer ;



- > de soutenir les autorités en charge de mettre en œuvre cette politique en finançant **l'acquisition de connaissances scientifiques** sur les stocks de poissons et le **contrôle des pêches**.

... Soutenir le développement de la politique maritime intégrée (PMI)

Le FEAMP contribue ainsi à la protection du milieu marin avec le financements d'actions dédiées aux aires marines protégées et aux zones natura 2000 par exemple.

LE FEAMP en France

La France a fait le choix d'utiliser les FEAMP pour répondre à deux grands objectifs, ainsi en France :

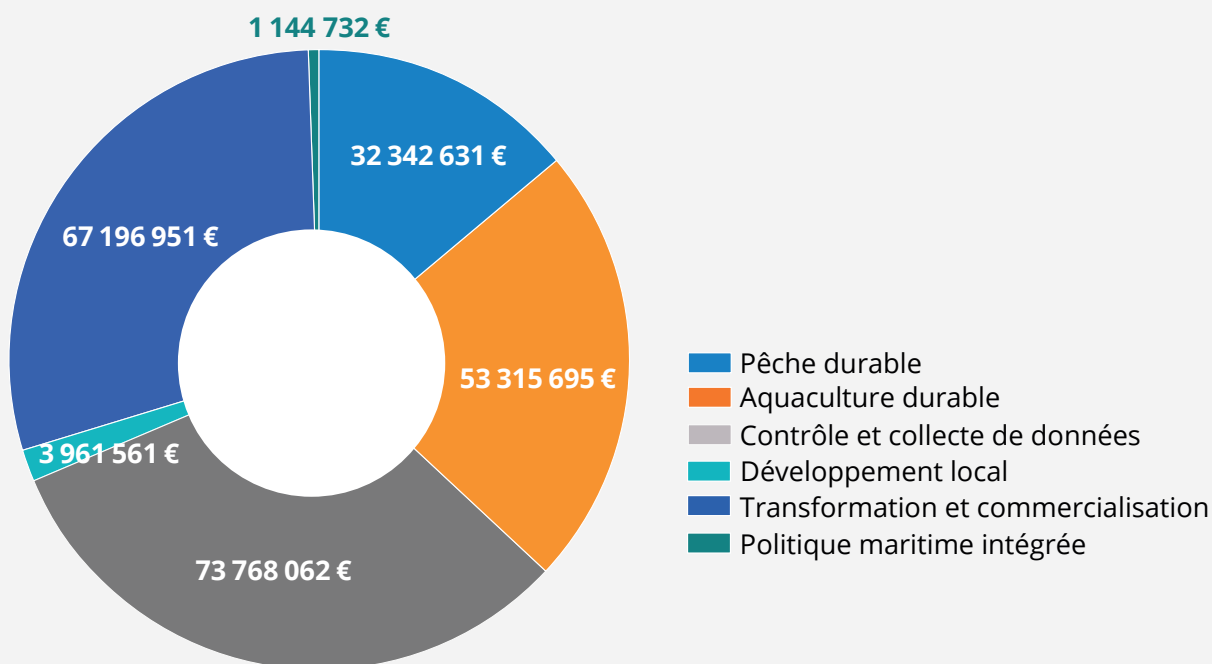
- > le FEAMP doit promouvoir des **filiales pêche et aquaculture plus compétitives**, fondées sur la connaissance et l'innovation et à fort taux d'emploi ;
- > le FEAMP doit également promouvoir un développement économique plus économe dans l'utilisation des ressources et à faibles émissions de carbone, via une orientation explicite des filières de la pêche et de l'aquaculture vers **le développement durable des activités**.



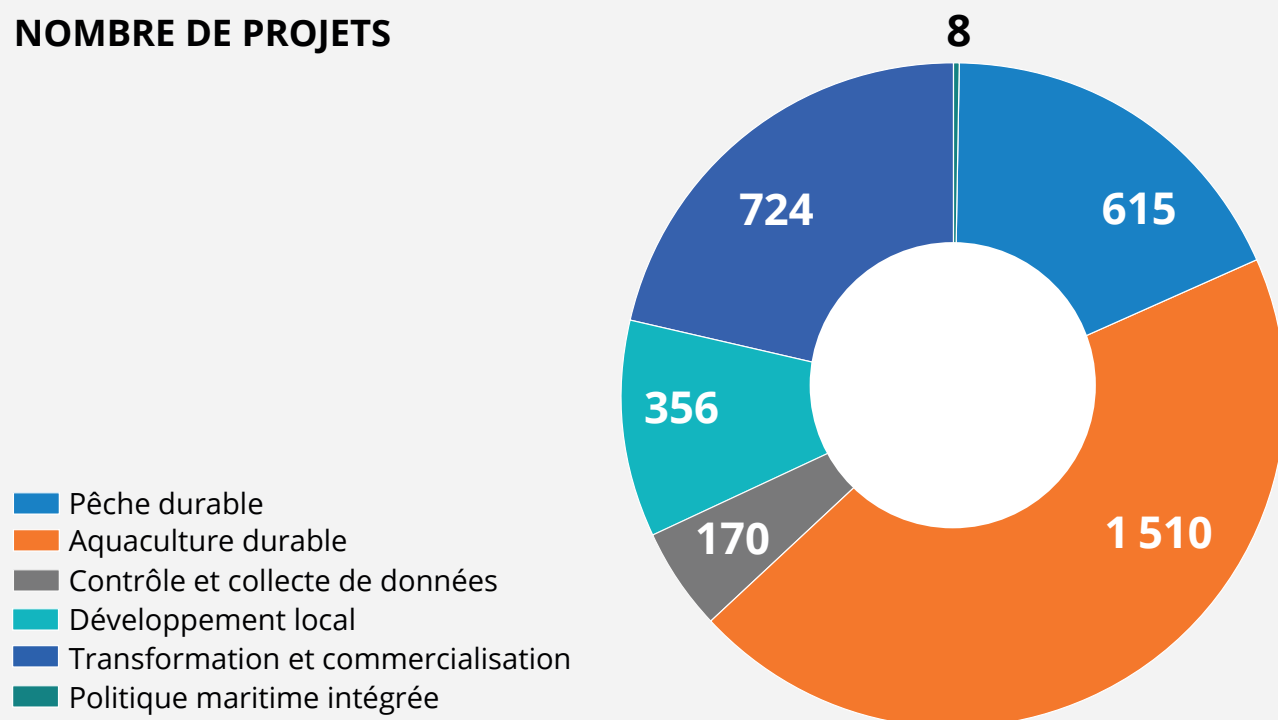
Les chiffres clés

Fin 2019, ce sont au total près de 3 500 projets qui se sont vu attribuer une subvention, pour un montant total de près de 250 M€ de fonds européens, et un total de 300 M€ d'aides publiques (aides complémentaires apportées par l'Etat et les Régions notamment).

MONTANTS ACCORDÉS AUX PROJETS



NOMBRE DE PROJETS



Conformément à ses objectifs, dans les faits, le FEAMP est parvenu à :

••► **soutenir de nombreux projets auprès des entreprises du secteur**, parmi les 1 500 projets dédiés à l'aquaculture, les 600 projets dédiés à la pêche, et les 700 projets dédiés à la commercialisation, au total ce sont environ **1 500 entreprises qui ont été soutenues par le FEAMP**.

Par exemple, 140 jeunes pêcheurs ont reçu une **aide à l'installation**, 75 pêcheurs ont pu **remplacer les moteurs de leurs navires pour des équipements plus économes**, 700 entreprises aquacoles ont pu **moderniser leurs équipements**, 100 entreprises ont pu bénéficier d'aide pour améliorer les **équipements de transformation et commercialisation** de leurs produits et enfin 400 entreprises dans les régions ultrapériphériques ont vu les **surcoûts** qu'elles subissent compensés.

••► **soutenir les autorités pour la protection de l'environnement**

200 projets ont été financés pour soutenir les actions des autorités pour la protection de l'environnement marin : 12 projets de **partenariats entre scientifiques et pêcheurs**, 18 projets dédiés à la **conservation de la biodiversité**, 100 projets dédiés au **contrôle des pêches**, 60 projets **d'acquisition des données scientifiques pour mieux connaître l'état des stocks de poisson**, et 8 projets pour la **politique maritime intégrée**.

Ainsi, certains projets financés pour la protection de la biodiversité ont porté sur **50 sites protégés natura 2000**. Ces sites ont pu faire l'objets d'analyses sur les risques pesant sur les habitats marins, les zones concernées pourront ainsi à l'avenir être mieux protégées par des mesures de conservation (par exemple, déplacement des activités de pêche, ou restrictions à certaines périodes, utilisation de techniques moins impactantes sur les habitats marins)



Les résultats : thématiques couvertes par les projets

Les projets sélectionnés peuvent être regroupés sous trois grandes thématiques qui seront illustrées par des exemples concrets dans la suite du catalogue : une pêche et une aquaculture durables, une pêche et une aquaculture économiquement viables, un environnement marin préservé.

••► Favoriser une pêche et une aquaculture durables

Dans cette catégorie, le FEAMP soutient une pêche et une aquaculture plus respectueuses de l'environnement. On y trouve des projets pour :

- > la sélectivité des activités de pêche en mer avec le soutien à l'innovation et la mise en place d'équipements permettant de mieux cibler les activités de pêche ;
- > innover pour mieux cibler les activités de pêche et accompagner les pêcheurs dans la mise en place de l'obligation de débarquement ;
- > le développement de la petite pêche côtière et le soutien aux pratiques de pêches ayant une moindre incidence sur le milieu marin ;
- > le développement d'une pêche économe en énergie et d'une aquaculture ayant un faible impact environnemental, notamment avec la mise en place de circuits fermés.

••► Soutenir une pêche et une aquaculture économiquement viables

Ici, le FEAMP a permis :

- > d'améliorer les conditions de travail dans le secteur de la pêche, avec des investissements à bord des navires pour renforcer la sécurité des marins, ou l'aménagement des ports de pêche pour améliorer le confort lors du débarquement ;
- > d'améliorer les conditions de commercialisation des produits de pêche et d'aquaculture avec de nombreux projets visant à diversifier la production, améliorer la présentation des produits et leur emballage pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ;
- > de renforcer la compétitivité des entreprises aquacoles et permettre leur développement, dans un contexte de demande mondiale croissante pour ces produits.

••► Préserver l'environnement marin

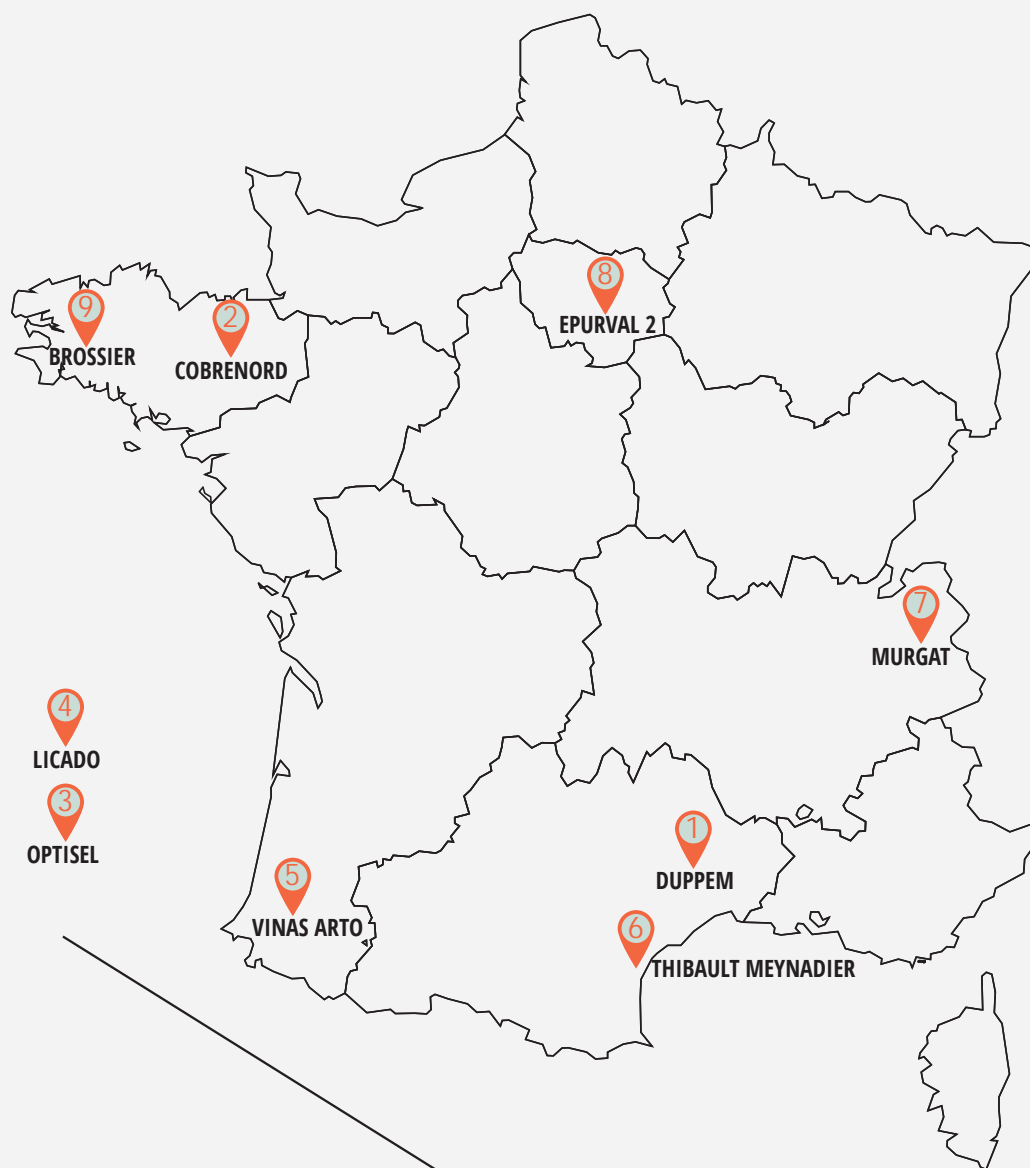
Dans ce domaine le FEAMP contribue à des actions nouvelles :

- > pour la gestion des déchets marins et la protection des mammifères marins et espèces emblématiques ;
- > la protection du milieu marin ;
- > la connaissance des ressources marines ;
- > le contrôle des activités de pêche en mer.

=> les projets présentés dans ce catalogue s'inscrivent sous ces trois thèmes.

FAVORISER UNE PÊCHE ET UNE AQUACULTURE DURABLES

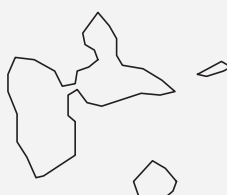
Carte des projets



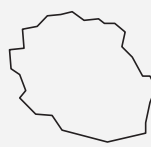
Mayotte



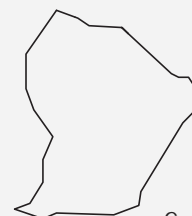
Martinique



Guadeloupe



Réunion



Guyane

Accompagner les pêcheurs vers la sélectivité

1 DuPPeM : durabilité et polyvalence des petits métiers de Méditerranée⁽¹⁾

PORTEUR DE PROJET : OP du Sud

LOCALISATION : Occitanie – Bassin de Thau et Vidourle Camargue

MESURE FEAMP : 62 - DLAL

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 48 290 € dont 19 316 € FEAMP



DESCRIPTION

Conscients de la diminution de certaines ressources, les professionnels ont souhaité réfléchir à l'avenir de leur flottille tout en « **pêchant mieux** ». Ainsi, l'OP du Sud a lancé le projet DuPPeM en proposant de cibler des espèces peu sensibles en testant des engins de pêches durables et innovants sur le territoire : la **machine à maquereau**, la **nasse** à seiche et le **casier** à murex. Ces engins ont été sélectionnés suite à des recherches de techniques de pêche dans le monde. Ces études analyseront et examineront l'opportunité d'introduction sur le long terme de ces engins dans le paysage professionnel du territoire pour un impact environnemental faible et des produits mieux valorisés. A l'issue de cette expérience, des scénarios d'utilisations de ces engins seront proposés en lien avec une réflexion sur la gestion durable de la ressource.

Contact : opdusud.med@gmail.com

Site web : opdusud.fr

Réseaux sociaux : www.facebook.com/opdusud - www.linkedin.com/company/op-du-sud/

¹ Les petits métiers de Méditerranée, navire de 7 à 12 m, sont polyvalents et s'adaptent à la ressource disponible.

2 Plan de production et de commercialisation

PORTEUR DE PROJET : COBRENORD 2019

LOCALISATION : Nationale

MESURE FEAMP : 66 – Plans de production et de commercialisation

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 342 020 € dont 192 386 € FEAMP



DESCRIPTION

L'organisation commune des marchés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture mise en place au sein de l'Union européenne prévoit que les organisations de producteurs et les associations d'organisations de producteurs élaborent des plans de production et de commercialisation. Ceux-ci doivent permettre de **préserver la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture**. Ces plans assurent une gestion collective des activités menées par les producteurs et permettent aux organisations d'adopter des mesures adaptées à leurs objectifs.

Aussi, l'organisation de producteurs COBRENORD qui regroupe 180 navires adhérents dont la mise en vente des captures se font sur les criées de Saint-Malo, Erquy, Saint-Quay-Portrieux, Roscoff et Le Guilvinec figure parmi les premières à avoir inscrit parmi ses objectifs prioritaires la réduction des captures non désirées et la mise en œuvre de l'obligation de débarquement effective depuis le 1^{er} janvier 2019 et visant à mettre un terme à la pratique consistant à rejeter en mer les captures non désirées de poissons. Le projet permettra par exemple **d'expérimenter des engins de pêche plus sélectifs**.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de réduire l'impact de la pêche sur l'environnement.

Contact : asso.vrac@gmail.com

Site web : www.cobrenord.com

Innové pour mieux cibler

3 OPTISEL : optimisation de la sélectivité

PORTEUR DE PROJET : AGLIA (Association du Grand Littoral de l'Atlantique)

PARTENAIRE : IFREMER

LOCALISATION : Nationale – Golfe de Gascogne

MESURE FEAMP : 39 – Innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 592 442 € dont 355 465 € de FEAMP



DESCRIPTION

Dans le cadre du projet OPTISEL, l'AGLIA et ses partenaires professionnels et scientifiques ont identifié trois axes de travail afin d'améliorer la sélectivité, diminuer les captures non-désirées et réduire la pression sur les écosystèmes marins et en particulier sur les stocks.

Aussi, les trois volets du projet, concernent chacun une pêcherie.

Le premier axe reprenant la grille à langoustine élaborée par IFREMER dans le cadre d'un précédent projet, le projet OPTISEL a pour fin de fiabiliser et d'optimiser cet équipement.

Le deuxième axe vise l'expérimentation et l'adaptation d'une grille à Lotte au Golfe de Gascogne.

Le troisième axe concours au développement d'une pêcherie de palangre à espadon dans le Golfe de Gascogne.

Contact : quiterie.sourget@aglia.fr

Site Web : www.aglia.fr/optisel/

4 LICADO : limitation des captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne

PORTEUR DE PROJET : CNPMM

PARTENAIRES : IFREMER – PELAGIS – Pêcheurs de Bretagne – AGLIA

LOCALISATION : Nationale – Golfe de Gascogne

MESURE FEAMP : 39 – Innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 1 478 422 € dont 887 053 € de FEAMP



DESCRIPTION

Face au constat de la recrudescence des échouages de petits cétacés, et des divers enjeux qu'ils recouvrent tant sur le plan environnemental que sociétal, les acteurs scientifiques et professionnels se sont emparés de cette problématique afin d'endiguer le phénomène. Dans ce contexte, le projet LICADO se fixe pour objectif de proposer des dispositifs pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs dans les pêcheries utilisant le chalut pélagique et le filet. Pour ce faire, le projet s'articule autour de deux volets, l'un scientifique, passant par la mise au point de systèmes répulsifs acoustiques actifs et de balises passives, l'autre stratégique, consistant en une réflexion sur la mise en œuvre de pratiques et de stratégies d'évitement, ainsi qu'une étude sur le déploiement de mesures de gestion innovantes.

Contact : pducloy@comite-peches.fr

Site Web : www.comite-peches.fr/licado-nouveau-programme-limiter-captures-accidentelles-de-dauphins/

S'équiper pour mieux pêcher et développer des pratiques responsables

5 Transformation d'un fileyeur en ligneur

PORTEUR DE PROJET : Frédéric Vinas Arto

LOCALISATION : Bayonne – Nouvelle-Aquitaine

MESURE FEAMP : 38 – Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 17 920 € dont 10 752 € FEAMP

DESCRIPTION

Propriétaire du navire Lasai, Frédéric Vinas Arto a souhaité rendre son activité plus respectueuse de l'environnement en la rendant plus sélective. Ainsi, son bateau pratiquait la sole aux trémails. Le trémail est un filet calé sur le fond. Il est composé de 3 nappes (2 grandes, 1 petite) pour que le poisson s'emmêle. Toutefois, cette technique engendre des captures accidentelles et il arrive que les filets se perdent dans les fonds marins. Le propriétaire du navire a choisi de transformer l'engin de pêche en ligneur afin d'assurer une meilleure sélectivité du poisson. Grâce à l'intervention du FEAMP, le navire s'est doté de palangres, d'un vire ligne et d'un treuil afin de remonter les lignes.

6 Aide à l'installation d'un jeune pêcheur : acquisition d'un navire de pêche type « petits métiers »

PORTEUR DE PROJET : Thibault Meynadier

LOCALISATION : Le Grau du Roi – Occitanie

MESURE FEAMP : 31 – Installation de jeunes pêcheurs

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 65 000 € dont 12 187 € FEAMP

DESCRIPTION

Issu d'une famille pratiquant une pêche artisanale, Thibault Meynadier a repris l'activité entrepreneuriale familiale en investissant dans un navire de pêche professionnelle à la suite de l'obtention du brevet « Capitaine 200 » (brevet pêche pour les petits armements selon les conventions internationales). Soucieux de son cadre de travail, le jeune pêcheur a choisi des techniques respectueuses de l'environnement et de la ressource en Méditerranée : filet mail-lants (pour une meilleure sélectivité de la taille des espèces), nasses à escargots, lignes à palangres, ...

Réduire son impact environnemental

7 Développement de la pisciculture en circuit fermé et semi-fermé

PORTEUR DE PROJET : Pisciculture Charles MURGAT

LOCALISATION : Nationale – Beaufort

MESURE FEAMP : 48 – Investissements productif en aquaculture

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 2 010 208 € dont 753 828 € de FEAMP / 1 117 106 € dont 418 915 € de FEAMP

DESCRIPTION

Depuis 1970, la pisciculture Charles Murgat constatait une diminution croissante de la source sur laquelle elle est implantée : un volume diminué de moitié en à peine 50 ans du fait des usages anthropiques de l'eau. Constat qui a poussé l'entreprise à repenser son avenir, pour garantir la viabilité de son activité et son développement. Depuis 2010, différentes solutions combinant réutilisation et traitement de l'eau ont été mise en place mais la capacité à investir d'une PME agricole est limitée. Pour y faire face, l'aide FEAMP a contribué à la **conversion quasi totale du site en circuit fermé**. Le principe : traiter l'eau à l'aide de filtres mécaniques et biologiques pour en réutiliser jusqu'à 80 %. Les capacités de traitement installées permettent également de satisfaire l'objectif de bon état écologique du milieu en aval.

Contact : lesfontaines@charlesmurgat.com

Site web : www.charlesmurgat.com

Témoignage de M. Murgat « Dans un contexte où **80 % des produits de la mer consommés en France sont importés**, le FEAMP apparaît pour la pisciculture Charles Murgat comme un coup de pouce adapté et nécessaire à la relocalisation de la production de poissons sur nos territoires. Pour une consommation en **circuit courts** et une **production respectueuses de valeurs sociales et environnementales**. »

8 EPURVAL 2 : mise en place de sites pilotes pour l'épuration et la valorisation des effluents de piscicultures marines

PORTEUR DE PROJET : Comité Interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA / ITAVI / IFREMER)

LOCALISATION : Nationale

MESURE FEAMP : 47 – Innovation aquacole

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 789 252 € dont 473 551 € de FEAMP

DESCRIPTION

Le projet EPURVAL a été conçu comme une démarche permettant de réduire l'impact des activités piscicoles mais également de valoriser ce qui était rejeté. En effet, l'**aquaponie** consiste en un couplage entre aquaculture et culture végétale hors sol, les nutriments émis par l'élevage aquacole sont recyclés et valorisés dans le cadre de cultures végétales. Celle-ci s'intègre dans une recherche de diversification et de durabilité des activités aquacoles en cherchant à créer des complémentarités entre cultures. Le projet permet d'expérimenter ces **systèmes innovants dans les fermes aquacoles** partenaires du projet avec pour objectif une diffusion des résultats à l'ensemble de la filière.

Contact : mfuhs@cipaquaculture.asso.fr

9 Transformation d'un chalutier en fileyeur – Réduire sa consommation de carburant

PORTEUR DE PROJET : Franck Brossier

LOCALISATION : Finistère – Bretagne

MESURE FEAMP : 41 – Investissements à bords / motorisation

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 64 055 € dont 24 020 € FEAMP

DESCRIPTION

Propriétaire du navire « LIVERPOOL », Franck Brossier a choisi de transformer le chalutier en fileyeur. Soucieux de la protection de la ressource et de la protection des fonds marins, le professionnel a donc choisi de transformer ce chalutier en fileyeur. La modification des engins à bord a permis d'économiser près de 225 000 litres par an de carburant soit une baisse moyenne de consommation de 45 %.

PALICA



SOUTENIR UNE PÊCHE ET UNE AQUACULTURE ÉCONOMIQUEMENT VIABLES

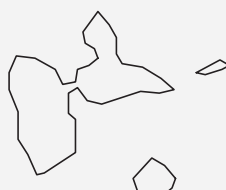
Carte des projets



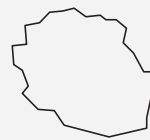
Mayotte



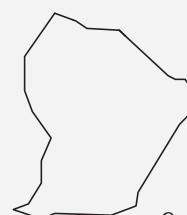
Martinique



Guadeloupe



Réunion



Guyane

Renforcer la compétitivité des entreprises

1 Construction d'une seconde unité de pré-grossissement d'alevins sur le port de Frontignan

PORTEUR DE PROJET : SCEA Les Poissons du Soleil

LOCALISATION : Occitanie – Frontignan

MESURE FEAMP : 48 – Investissements productifs en Aquaculture

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 1 281 809 € dont 288 407 € de FEAMP

DESCRIPTION

Depuis plus de 40 ans, la société Poissons du Soleil est spécialisée dans le secteur d'activité de l'aquaculture marine. Possédant pas moins d'une éclosérie et de deux unités de pré-grossissement, l'entreprise a pour ambition de doubler sa capacité actuelle en créant une deuxième unité de pré-grossissement d'alevins de poissons marins (bars, daurades et maigres) sur le site de Frontignan afin de garantir le bien-être animal. Les **entreprises d'écloséries françaises sont reconnues dans le monde pour leur savoir-faire**. Face à une demande mondiale de poissons d'élevage en croissance constante, les besoins sont de plus en plus importants et c'est dans ce contexte favorable que l'entreprise a **souhaité doubler son activité afin de consolider les relations commerciales existantes avec les principaux pays de la Méditerranée** (Grèce, Espagne, Italie, Croatie, Tunisie et Algérie) lesquels représentent 90 % de la production de l'entreprise.

2 Outils de transformation des produits de la filière aquacole et piscicole en Brenne

PORTEUR DE PROJET : FISH Brenne

LOCALISATION : Nationale – Pouligny Saint Pierre

MESURE FEAMP : 69 – Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 135 000 € dont 50 625 € de FEAMP

DESCRIPTION

Le FEAMP soutient également le développement des filières **de transformation des produits issus de l'aquaculture**. Au sein du parc naturel régional de la Brenne, l'entreprise Fish Brenne est spécialiste dans la transformation du poisson d'eau douce avec la production de produits frais et fumés. Parmi les débouchés de sa production, l'entreprise vend en France mais aussi à l'étranger aux grossistes, détaillants, restaurateurs ou encore particuliers. Le concours du FEAMP dans le cadre de ce projet contribue au développement de son activité par l'acquisition d'un **fumoir dernière génération** permettant une réduction de **l'impact énergétique** de l'entreprise mais aussi une **qualité accrue du produit fini**, la seconde machine est une portionneuse celle-ci vise à mieux répondre aux demandes d'approvisionnement des collectivités dans une logique **d'approvisionnement local**. Ces investissements permettent à l'entreprise d'ancrer son activité de manière durable au sein de son territoire.

Contact : contact@fishbrenne.com

Réseaux sociaux/presse : www.facebook.com/fish.brenne

Améliorer les conditions de travail

3 Modernisation et réhabilitation du port de pêche du Havre

PORTEUR DE PROJET : Conseil départemental Seine Maritime

LOCALISATION : Seine-Maritime – Normandie

MESURE FEAMP : 43 Ports de Pêche

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 557 612 € dont 334 567 € de FEAMP

DESCRIPTION

Construit en 1997, le port de pêche du Havre a été concédé à la coopérative maritime du Havre (COMHAV). Malgré un chiffre d'affaire annuel de 1,8 millions d'euros, la COMHAV ne dégagait **pas de bénéfices suffisants pour assurer l'entretien et la rénovation du port**. C'est dans ce contexte que le conseil départemental a acté le 11 décembre 2017 le principe de la création du port de pêche du Havre afin qu'il puisse porter un projet de rénovation pour le port. Indispensables au **maintien de l'activité de pêche**, à la **sécurité des usagers du port** et afin de **maintenir l'attractivité du port**, des travaux de renouvellement des pontons et des passerelles ont été réalisés. Sans l'investissement FEAMP, l'ensemble des travaux n'aurait pu être réalisé. Face au succès de la réalisation des travaux, le département envisage de **renouveler l'expérience FEAMP pour les trois ports de son territoire**.

Contact : didier.jegou@seinemaritime.fr

Site web : www.seinemaritime.fr/actualites/ports/le-port-de-peche-du-havre-inaugure.html

4 Installation à bord d'une machine à trier et à calibrer les crevettes

PORTEUR DE PROJET : Fabrice Montassine

LOCALISATION : Pas-de-Calais – Hauts-de-France

MESURE FEAMP : 32 – Santé et sécurité

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 36 725 € dont 13 771 € de FEAMP

DESCRIPTION

Afin d'obtenir une gamme de qualité, Fabrice Montassine a investi dans une machine à trier et à calibrer les crevettes à bord de son navire « Tiot Halle » en 2018. Assurant une **meilleure ergonomie** dans le processus d'acheminement des crevettes en viviers, le traitement plus rapide des crevettes assure une hygiène optimale. Par ailleurs, l'investissement a renforcé la **sécurité au travail** des pêcheurs à bord en limitant les manipulations de la machine ainsi qu'en limitant les déplacements à bords.

Port du Havre



Mieux commercialiser et répondre à la demande

5 Mise en place d'une chaîne de décorticage de coquillages

PORTEUR DE PROJET : Nouvelle pêcherie de Normandie

LOCALISATION : Normandie – Blainville-Sur-Mer

MESURE FEAMP : 69 - Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 2 986 471 € dont 600 000 € de FEAMP

DESCRIPTION

Riche d'un savoir-faire réputé et précurseur de techniques innovantes, la société Nouvelle pêcherie de Normandie poursuit son adaptation aux évolutions des tendances de consommation. Ainsi, la mise en place de cette nouvelle chaîne de décorticage qui permet, notamment, la mise en barquette automatique de produits tout en valorisant les coquilles. Face à une demande forte du marché des plats préparés, cette chaîne s'accompagne d'un équipement de congélation, d'étiquetage et d'emballage pour une maîtrise de l'hygiène et une meilleure fraîcheur du produit. **« Aussitôt arrivée, aussitôt emballée »**. L'ensemble de ces investissements ont permis à l'entreprise de bénéficier de perspectives de marché intéressantes et de **créer 6 emplois supplémentaires**.

6 De la mer aux rayons : mise en place d'un appareil de conditionnement à bord

PORTEUR DE PROJET : SARL CELEJEANNE

LOCALISATION : La Turballe – Pays de la Loire

MESURE FEAMP : 42 – Valeur ajoutée, qualité des produits

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 156 150 € dont 58 556 € de FEAMP

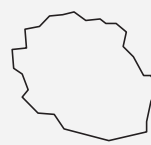
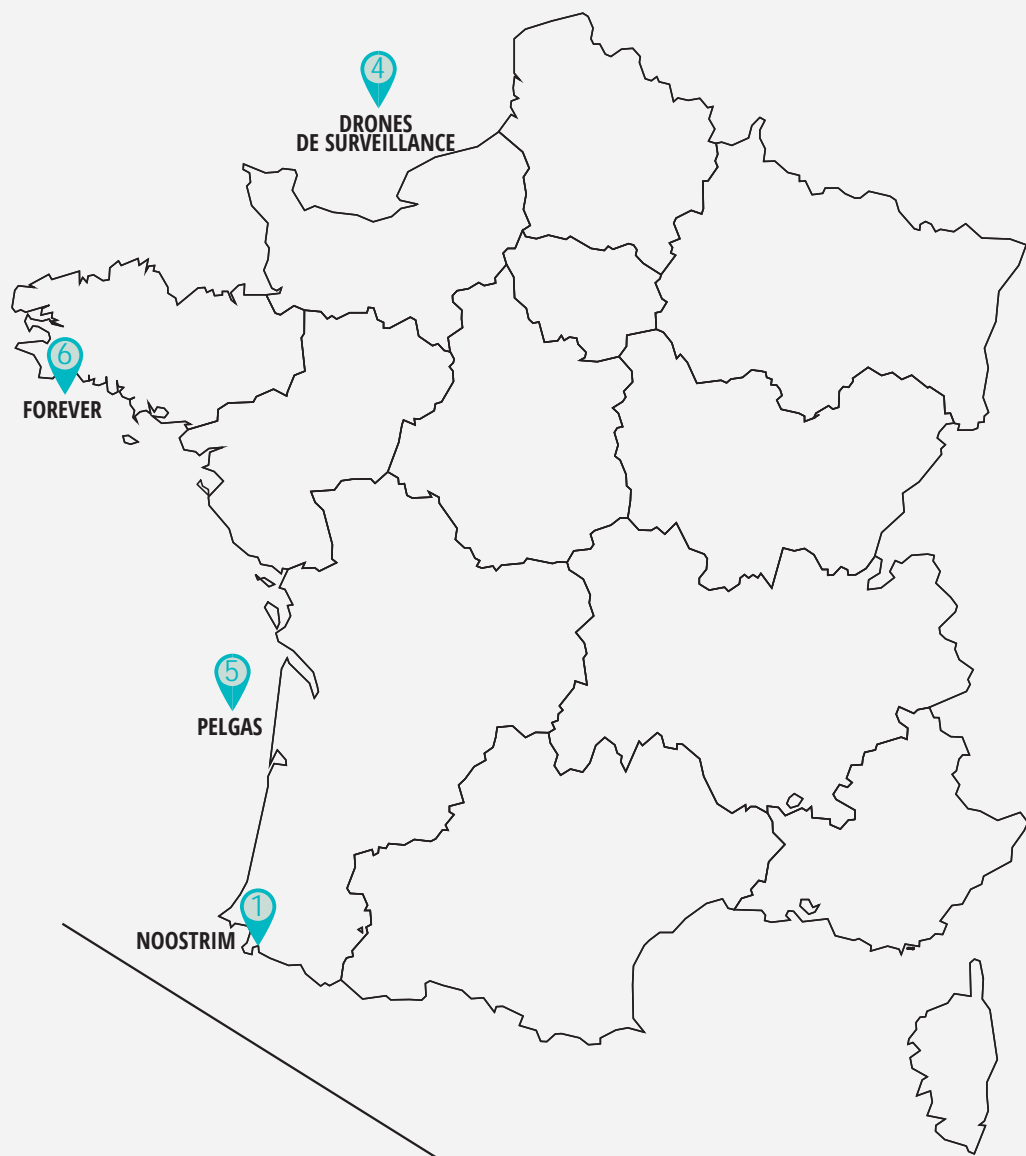
DESCRIPTION

Créée par Ludovic Le Roux en 2006, la SARL CELEJEANNE a réfléchi à la mise en place d'une ligne de conditionnement à bord du navire CINTHARTH afin de répondre aux exigences de la distribution en poissonnerie, soit des caisses de 4 kg avec une traçabilité pour répondre aux normes européennes. Mûrement réfléchi, l'investissement a fait l'objet des phases d'études techniques et commerciales afin de mettre au point une ligne de conditionnement spécifique et adaptée aux Isobox. Le matériel a été acquis en 2018 et a été utilisé dans la campagne de pêche du mois de mai. Aussitôt débarqués, les produits sont **distribués directement en poissonneries** via des grossistes et des chaînes de supermarchés sans intermédiaire ni de conditionnement au port. Ce **nouveau marché** a permis le maintien de 13 emplois et **la création d'un emploi à terre**.

Contact : cintharth@orange.fr

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT MARIN

Carte des projets



Mayotte

Martinique

Guadeloupe

Réunion

Guyane

Gérer les déchets et protéger les espèces emblématiques de la mer

1 Au fil de la Mer : recherche et expérimentation de la valorisation locale des nappes de filets usagées

PORTEUR DE PROJET : Noostrim

LOCALISATION : Nouvelle Aquitaine - Côte Basque

MESURE FEAMP : 62 - DLAL

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 91 339 € dont 36 559 € FEAMP



DESCRIPTION

Autrefois considérés comme des déchets ultimes, les nappes de filets usagés représentent une source de plastiques réutilisables. Les pêcheurs stockent une partie des **filets usagés** dans leurs chais bien souvent laissés à l'abandon. *Au fil de la Mer* vise à rechercher et expérimenter de nouvelles filières de revalorisation locales des nappes de filets usagées démontées. Par le biais d'un démonstrateur d'atelier de recyclage des filets, il s'agira d'identifier et de trier les différentes compositions chimiques des différents filets. A l'issue du tri, **les filets sont broyés et mis en granulés**. À l'image du recyclage des bouteilles d'eau et en fonction des qualités de produits, ce projet a pour vocation de proposer ces granulés de plastiques aux industriels afin de fabriquer par exemple de futurs filets. **« Filet tu es, filet tu redeviendras ! »**

Contact : vincent.dugay@noostrim.fr

Site web : www.noostrim.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/Noostrim-2051696118490010/

twitter.com/noostrim

www.linkedin.com/company/noostrim/



NOOSTRIM

2 PALICA : pêcheries actives pour la limitation des interactions et des captures accidentelles

PORTEUR DE PROJET : WWF Guyane

PARTENAIRES : CRPMEM Guyane

LOCALISATION : Nationale – Guyane

MESURE FEAMP : 40 - Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 71 746 € dont 43 048 € de FEAMP



DESCRIPTION

Les côtes guyanaises accueillent une importante **population de tortues et autres mammifères marins**. L'initiative portée par WWF et ses partenaires consiste en une évaluation des possibilités techniques (type de pêche, méthode) et logistiques (zone de pêche, période, connaissance) afin de réduire l'incidence de la pêche côtière sur la faune marine protégée.

Les professionnels de la pêche sont également étroitement associés puisque pas moins de **46 armateurs** avec lesquels des entretiens ont été menés pour permettre **l'émergence de solutions quant à la conciliation des activités de pêche et de la préservation des espèces**.

Cette démarche collaborative a permis de mettre au jour des pistes à explorer, comme des **modifications des engins de pêche** (remplacement de flotteurs blancs par des flotteurs rouges), une **diversification de la ressource ciblée** (thon, langouste, daurade...), ou encore des **ajustements de périodes de pêche**, notamment pendant la saison de ponte des tortues. Un projet PALICA II permettra l'expérimentation des solutions techniques envisagées lors ce premier projet.

Contact : ncozannet@wwf.fr

Site web : www.wwf.fr

Réseaux sociaux/presse : [wwf.facebook.com/WWFGuyane](https://www.facebook.com/WWFGuyane)

PALICA



Protéger le milieu marin et la biodiversité et contrôler les activités de pêche

3 Mouillage dans l'espace maritime du parc national de la Guadeloupe

PORTEUR DE PROJET : Parc national de Guadeloupe

LOCALISATION : Nationale – Guadeloupe

MESURE FEAMP : 80 1. b) – Mesures relatives à la PMI visant à protéger le milieu marin

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 282 500 € dont 211 875 € de FEAMP

DESCRIPTION

Le parc national de Guadeloupe dispose d'un espace maritime d'une superficie de 134 894 ha, celui-ci, par la diversité et la richesse de ses paysages et milieux, se trouve au cœur de multiples enjeux qu'ils soient socio-économiques, culturels ou écologiques.

Alors que les activités nautiques se multiplient, il est important de s'assurer que la réglementation et l'aménagement du Parc puissent être à même de protéger les écosystèmes. Aussi **pour faciliter la découverte des fonds marins tout en les préservant des dégâts causés par les ancrages de navire**, le parc a pour objectif d'installer **150 mouillages sur les sites les plus fréquentés en privilégiant les plus fragiles, et les plus sensibles**.

Cette démarche s'inscrit dans un projet de sensibilisation et de formation des usagers à de bonnes pratiques en interaction avec les milieux naturels notamment utilisation de mouillages, non dérangement des espèces, absence de rejets en mer...

Contact : xavier.delloue@guadeloupe-parcnational.fr

Site web : www.guadeloupe-parcnational.fr



4 Projets innovants d'usage de drones de surveillance des pêches

PORTEUR DE PROJET : MTES – Direction des affaires maritimes

LOCALISATION : Nationale – Baie de Seine, Baie de Saint Brieuc, Bretagne

MESURE FEAMP : 76 – Contrôle et exécution

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 43 460 € dont 39 114 € de FEAMP / 109 670 € dont 98 703 € de FEAMP

DESCRIPTION

C'est lors d'un comité interministériel de la mer en date du 17 novembre 2017 que les ministres de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture ont décidé de faire de l'administration maritime l'avant-garde de l'innovation en matière de contrôle d'activités en mer.

Il a été ainsi acté lors de ce CIMER, le principe d'une **expérimentation de contrôle des pêches au moyen d'un drone aérien** en métropole ainsi que son extension à la Guyane.

Aussi, la direction des affaires maritimes en charge du pilotage de ces expérimentations a-t-elle pu compter sur le soutien financier du FEAMP dans le cadre de plusieurs essais de vols en baie de Seine, en baie de Saint-Brieuc mais aussi dans le cadre de tests en Guyane.

L'utilisation des drones doit permettre la détection et l'identification des navires en situations de pêche illégale. L'objectif général est de déterminer dans quelle mesure l'usage de drones peut s'inscrire dans la démarche de surveillance des pêches telle que pensée par le ministère de la Transition écologique et solidaire.



Mieux connaître les ressources marines

5 PELGAS : Pélagiques Gascogne

PORTEUR DE PROJET : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM)

PARTENAIRE : IFREMER

LOCALISATION : Nationale – Golfe de Gascogne

MESURE FEAMP : 28 – Partenariats entre scientifiques et pêcheurs

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 650 646 € dont 390 388 € de FEAMP

DESCRIPTION

Les campagnes PELGAS financées dans le cadre du FEAMP répondent à la nécessité d'estimer l'abondance de **petits poissons pélagiques (anchois, sardine, maquereau...)** dans le golfe de Gascogne.

Initiées en 2000 par l'IFREMER, les campagnes depuis associent les pêcheurs professionnels sous la tutelle du CNPMM. Celles-ci permettent l'étude de l'ensemble de l'écosystème pélagique (c'est-à-dire en pleine eau). Ces campagnes, d'une part, permettent de **récolter des données essentielles dans le cadre d'une exploitation durable des ressources**. D'autre part, elles montrent l'intérêt d'une **collaboration entre scientifiques et pêcheurs** tant sur la quantité, et la qualité des données récoltées que sur la **complémentarité des connaissances et des expériences de chaque partie prenante**.

Contact : presse@ifremer.fr

Site web : www.ifremer.fr/Recherche/Departements-scientifiques/Focus/Projet-PELGAS

6 FOREVER : Flat Oyster Recovery

PORTEUR DE PROJET : Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud (CRC BS)

PARTENAIRE : CRC Bretagne Nord / Ifremer / ESITC de Caen

LOCALISATION : Nationale

MESURE FEAMP : 47 – Innovation aquacole

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE : 1 232 828 € dont 739 696 € de FEAMP

DESCRIPTION

Le projet FOREVER constitue la première phase d'une initiative destinée à favoriser **le retour de l'huître plate** espèce emblématique et patrimoniale des côtes bretonnes.

Le projet se décline en trois actions, il passe tout d'abord par la réalisation d'un état des lieux relatif aux principales populations sauvages d'huîtres plates en Bretagne concernant notamment leur état de santé.

Ensuite, la deuxième action consiste en une analyse des facteurs clés de la dynamique de population en vue d'établir un diagnostic écologique détaillé des deux bans présents à ce jour en rade de Brest et en baie de Quiberon.

Enfin, la troisième et dernière action a pour objectif la **proposition de mesures concrètes de gestion des bancs** en concertation avec les professionnels par la mise en place d'un pilote démonstratif faisant appel à des procédés d'ingénierie écologique liés à l'économie circulaire.

Contact : pahirsch@bretagne-peches.org et sonia.gachelin@huitres-de-bretagne.com

Site web : <https://www-ium.univ-brest.fr/lemar/projets-scientifiques/forever/>



AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR